



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Blocage de la nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie à La Réunion

Question écrite n° 24949

### Texte de la question

Mme Nathalie Bassire attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique et solidaire sur le blocage de la nouvelle programmation pluriannuelle de l'énergie à La Réunion. En vertu des dispositions de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) des ZNI est co-élaborée par les autorités locales. Or à La Réunion, la région a mené avec l'État la révision de l'actuelle PPE pour la période 2019-2028. Cette révision a été votée par le conseil régional de La Réunion en date du 29 mars 2019. Toutefois, ce vote n'a donné lieu à aucun retour de la part des services de l'État, qui pourtant, localement, ont participé à son élaboration. Pour cause, un seul point en particulier, l'autorisation d'une nouvelle Unité de valorisation énergétique (UVE) de déchets d'une dizaine de Mégawatts à Saint-Pierre semble immobiliser le processus d'adoption de cette PPE par décret. Pour autant, la PPE prévoit des actions fortes planifiant à la fois la maîtrise de la demande en énergie mais aussi le développement des énergies renouvelables. Il est ainsi prévu d'augmenter significativement le nombre d'installations photovoltaïques, la création d'un parc éolien flottant d'une puissance de 40 MW ainsi que l'installation d'unités de stockage hydraulique gravitaire représentant une puissance de 24 MW en 2028. Or il est patent, concernant de tels programmes coûteux et complexes, que les opérateurs ne peuvent prendre le risque de s'investir si le projet en lui-même n'est pas inscrit dans la PPE en vigueur. Cette condition est en l'occurrence nécessaire pour que celui-ci soit examiné par la commission de régulation de l'énergie. C'est pourquoi elle lui demande, dans l'intérêt général, la poursuite de l'objectif d'autonomie énergétique de La Réunion en 2030 prévu dans la trajectoire gouvernementale « 5.0 Outre-Mer », et s'il est possible de débloquer cette situation et d'agir afin d'accélérer le processus de validation de la PPE à La Réunion.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Nathalie Bassire](#)

**Circonscription :** Réunion (3<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 24949

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** [Transition écologique et solidaire](#)

**Ministère attributaire :** [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

### Date(s) clé(s)

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 12 juillet 2021

**Question publiée au JO le :** [3 décembre 2019](#), page 10476

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)